

Résultats de l'enquête sur la crise autour du fonds commun

Avril 2019

Ce présent rapport synthétique a connu la participation de :

- **Dr. Cyriaque PARE**, Expert en communication, et fondateur de Lefasonet.net
- **Soukalo DRABO**, Expert Statisticien- informaticien et Directeur général de **OBAAS Consulting**
- **Toute l'équipe de OBAAS** (Djamila COULIBALY, Mariam SONDO)

CONTEXTE JUSTIFICATIF

Avec une population estimée à plus de 20 millions d'habitants en 2019, l'offre de service public au Burkina Faso est assurée par plus de 173.000 fonctionnaires selon le dernier recensement biométrique.

A l'exception du personnel des forces armées nationales et de la magistrature, la fonction publique burkinabè a reposé de 1960 à 2010 sur l'unicité du statut juridique et du système de rémunération de ses ressources humaines. C'est-à-dire que tous les emplois, les corps civils et les paramilitaires de notre fonction publique partageaient solidairement les mêmes classements indiciaires modulés par les traitements indemnitaires et d'autres avantages en nature ou en espèces malgré la multiplicité des régimes et des statuts juridiques au cours de cette même période.

A partir de 2010, cette unicité a été ébranlée par la prolifération des statuts dérogatoires avec la multiplicité de textes de gestion de ses agents :

- la loi 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
- la loi n0045-2010/AN du 14 décembre 2010 portant statut du personnel de la Police nationale
- la loi n° 054-2012 /AN du 18 décembre 2012 portant statut du personnel du corps des greffiers;
- la loi n° 016-2014/AN du 15 mai 2014 portant statut du personnel de la garde de sécurité pénitentiaire;
- la loi n0063-2015/CNT du 15 septembre 2015 portant statut du personnel du cadre paramilitaire des eaux et forêts;
- la loi n° 104-2015/CNT du 23 décembre 2015 portant statut du personnel du cadre paramilitaire des douanes.

L'adoption de ces statuts autonomes a été accompagnée par celle des grilles de rémunération (barèmes de solde et régimes indemnitaires) dérogatoires à celle applicable aux agents publics de l'Etat régis par le statut général, remettant en cause le principe cardinal de l'équité en matière de rémunération « à diplôme égal, salaire égal ».

Outre ces éléments classiques de rémunérations (salaires et indemnités), des avantages de diverses prestations non **pécuniaires (dotations diverses, gratuité d'eau et électricité, frais médicaux)** et prestations pécuniaires c'est-à-dire les **fonds communs et assimilés** sont octroyés à titre personnel à certaines catégories d'agents publics pour des motifs tirés, soit des fonctions occupées, soit des emplois exercés, soit de l'appartenance à une administration particulière, etc.

Ces avantages accordés, selon la même étude diagnostique, qui coûtent des dizaines de milliards à l'Etat par an sont non seulement en augmentation constante, mais aussi souffrent dans leur mode d'allocation d'absence de base d'équité ou de référentiel de plafonnement des montants. Cet état des choses aiguise les appétits des acteurs et accroît la propension des catégories.

Face à cette situation, plusieurs mesures ont été adoptées en vue de maîtriser les effets pervers de ses dépenses publiques. Cependant, les différents acteurs ont du mal à s'accorder sur les termes et on assiste au cours de ses derniers mois à un ralentissement drastique des services au sein du MENEFID.

C'est dans ce contexte qu'intervient ce sondage en vue de comprendre les causes de cette situation et suggérer des recommandations.

METHODOLOGIE GENERALE

Ce rapport présente la synthèse des résultats d'analyse du sondage réalisé entre le 27 Mars et le 2 Avril portant sur la crise au MINEFID.

Les données ont été collectées via un questionnaire édité sur la plateforme OBAAS WEB REPORTING diffusé en ligne sur le portail d'informations LEFASO.NET. Plus de 2 860 personnes y ont participé. L'analyse porte sur un échantillon de 660 réponses complètes de toutes les questions.

Cet échantillon se présente globalement comme suit :

- 61% de personnes jeunes ayant un âge compris entre 30 et 45 ans et 27% ont plus de 46 ans ;
- 79 % ayant un niveau universitaire dont 43 % avec niveau de Master ;
- 64 % sont des fonctionnaires de l'administration publique tandis que 17 % indiquent travailler au privé ;
- 88 % vivent en ville et seulement 27 personnes (soit 4%) ont indiqué résident hors du Burkina Faso ;
- Plus de 76 % indiquent n'appartenir à aucune organisation tandis que 8% sont syndicalistes et/ou membres d'OSC.

L'ensemble des réponses a été contrôlé et analysé à l'aide des outils statistiques comme MS EXCEL pour l'exploration des données et la représentation graphique, IBM SPSS pour l'analyse descriptive des données, Et XLSTAT et SPHINX IQ pour la modélisation.

La synthèse des résultats du sondage se présente comme suit :

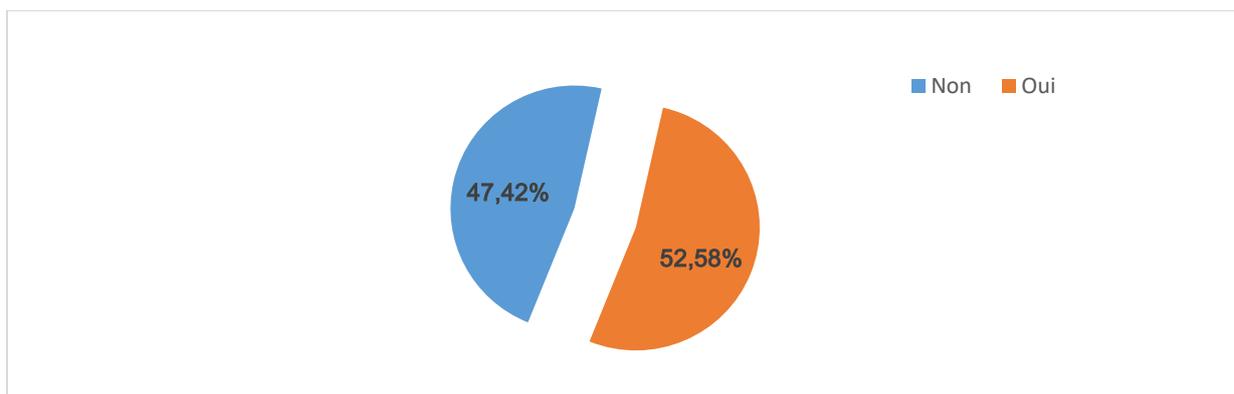
RESULTATS

1. Conférence sur la remise à plat du système

Après l'insurrection, des non bénéficiaires de ces autres avantages ont employé tous les moyens pour être, eux aussi, d'une manière ou d'une autre bénéficiaires d'avantages semblables.

C'est face à cette situation de plus en plus difficile et à l'insécurité de plus en plus grandissante que le gouvernement a initié une conférence nationale sur le système de rémunération des agents publics au Burkina Faso du 12 au 14 juin 2018. Elle visait principalement à comprendre la récurrence des revendications mais aussi à proposer des solutions opérationnelles pour ce qui était de l'optimisation des dépenses de l'état.

Ainsi l'atelier portant sur la rationalisation des dépenses de l'état, les autres avantages en nature servis aux agents de l'Etat et l'optimisation des recettes fiscales a proposé au total 34 recommandations majeures¹ qui furent adoptées par les conférenciers.



Interrogés sur la capacité de l'Etat à mettre en œuvre toutes les recommandations de la conférence sur la remise à plats des rémunérations, 52% des enquêtés croient à la puissance tandis que 47% des enquêtés, principalement des agents de l'Administration publique, ne croient pas à cette hypothèse. Pour ces derniers, les principales recommandations qui poseront problèmes sont :

- Le plafonnement du fonds commun à 25%

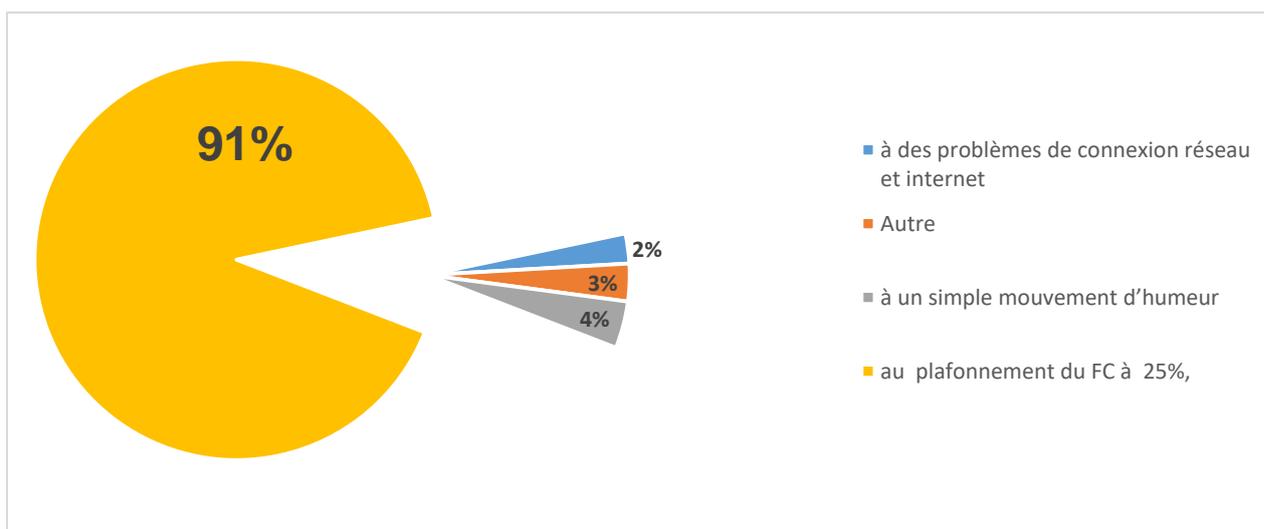
¹

ATELIER N°3 : RATIONALISATION DES DEPENSES DE L'ETAT, AUTRES AVANTAGES EN NATURES SERVIS AUX AGENTS DE L'ETAT ET OPTIMISATION DES RECETTES FISCALES

- La suppression des institutions budgétivores comme le CES, HCRUN, HCDS, MÉDIATEUR DU FASO,.....
- La remise à plat du fonds commun (FC) des financiers ;
- La relecture sur une base équitable des rémunérations au regard des disparités que le gouvernement continue de créer ;
- La rationalisation des autres avantages servis aux agents de l'Etat;
- La lutte contre la fraude fiscale et douanière ;
- La réduction des exonérations ou leur rationalisation.

2. Lenteur des services du MINEFID

Quant à la lenteur des services au MINEFID constatée par plusieurs usagers depuis le début de l'année 2019, la quasi-totalité des enquêtés (91%) indiquent que cela est liée au plafonnement du FC à 25%.

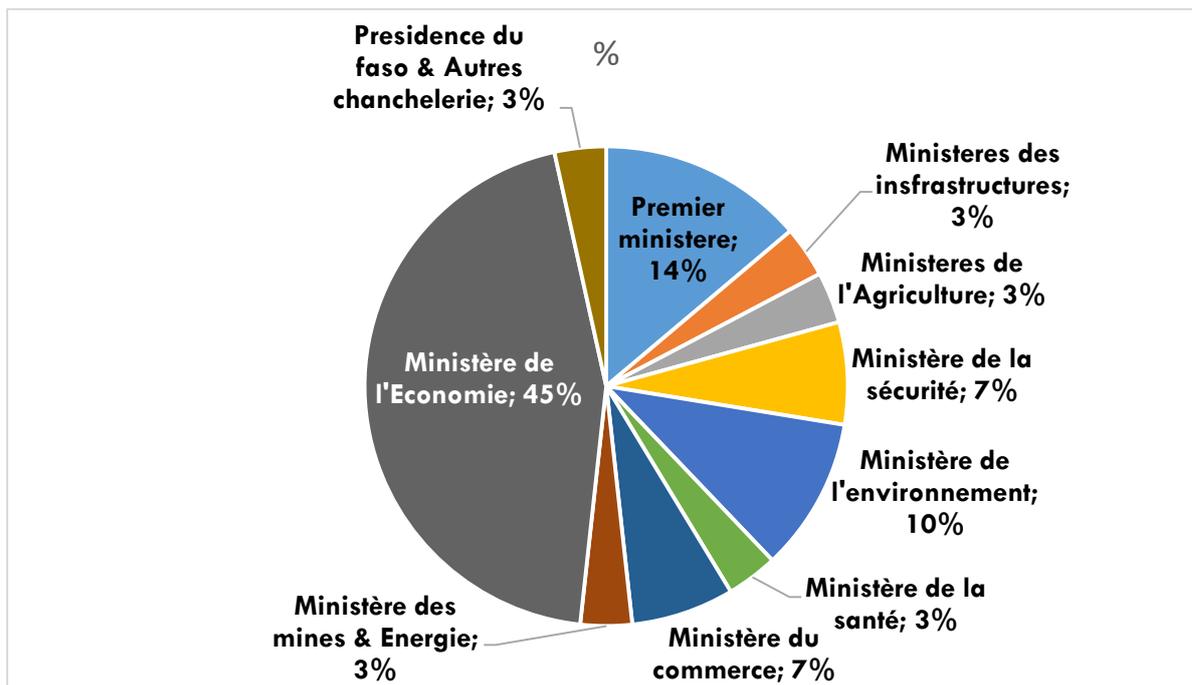


Seulement 2 % des enquêtés stipulent qu'il s'agit d'un problème de connexion ou de réseau. Les autres motifs énumérés par les enquêtés sont :

- L'incivisme ;
- La situation des prêts en banque ;
- La remise en cause des acquis et au non-respect des engagements pris par le gouvernement ;
- Un syndicalisme hautement politisé ;
- La grève du zèle .

En effet, selon l'étude diagnostique du système de rémunération des agents publics de l'état de février 2018, on dénombre une vingtaine de

fonds communs et assimilés **répartis entre ces ministères et institutions, comme le montre le graphe ci-après :**



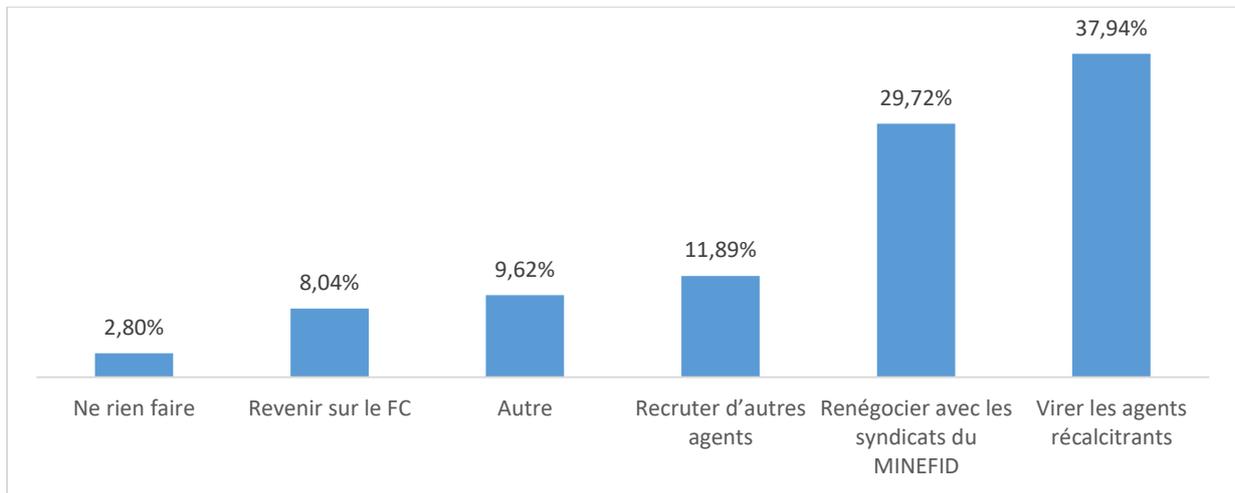
Source : Etude diagnostique sur les fonds communs et assimilés, 2015, Premier Ministre, Ministère en charge des finances, Ministère en charge de la fonction publique.

Ce diagramme montre que la grande proportion de fonds communs est allouée au MINEFID au total 13 (45%), suivi du premier ministre 4 fonds communs (14%) et du ministère de l'environnement (10%). Les autres ministères bénéficiaires ne disposant que d'un seul fond.

Cette grande proportion de fonds communs au MINEFID pourrait expliquer pourquoi la mesure du plafonnement à 25% toucherait plus les agents de ce ministère.

3. Que doit faire l'ÉTAT face à cette situation qui persiste ?

Face à cette situation de plus en plus préoccupante, les enquêtés recommandent vivement à l'Etat de (i) Virer les agents récalcitrants (37%) (ii) Renégocier avec les syndicats du MINEFID (30%) (iii) Recruter d'autres agents (12 %).

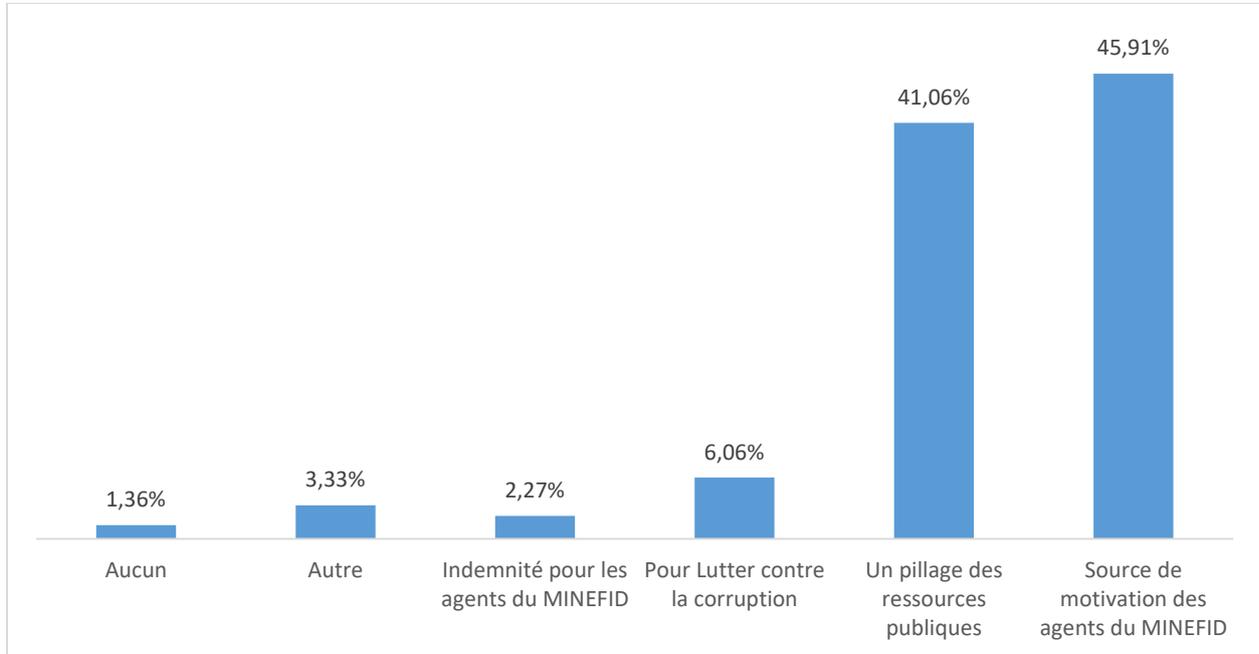


Les autres suggestions préconisées par les enquêteurs à défaut de revenir sur le FC à 25 % sont :

- Dissoudre les syndicats du MINEFID ;
- Confier le service des impôts et des trésors à des cabinets privés pour le recrutement d'agents comme dans certaines banques de la place ;
- Négocier avec les banques pour le rééchelonnement des prêts ;
- Privatiser certaines fonctions, informatiser le système fiscal, rendre effective la réforme sur les salaires très rapidement en revoyant le cas des magistrats le plus vite possible. ;
- Appliquer les textes disciplinaires régissant l'agent de la fonction publique ;
- Recruter d'autres agents et aussi se tourner vers des cabinets privés ;
- Rembourser tous les crédits en banque avant d'appliquer les 25% ;
- Revoir les attributions et fonctionnement du MINEFID en formulant un contrat avec les agents ;
- Renégocier le remboursement de leurs crédits avec les banques ;
- Recruter des cabinets privés pour le recouvrement des recettes en attendant de former des étudiants et licencier tous les grévistes du MINEFID ;
- Laisser les banques assumer leurs erreurs;
- Mettre en œuvre la mise à plat ;
- Appliquer le code du travail concernant les sanctions contre ceux qui sabotent le travail de l'Etat.

4. Opinion sur le fonds commun (FC)

L'analyse des données montre que la plupart des enquêtés (45 %) considèrent le FC comme une source de motivation des agents de MINEFID, tandis que 41% soutiennent qu'il s'agit « un pillage des ressources publiques ».



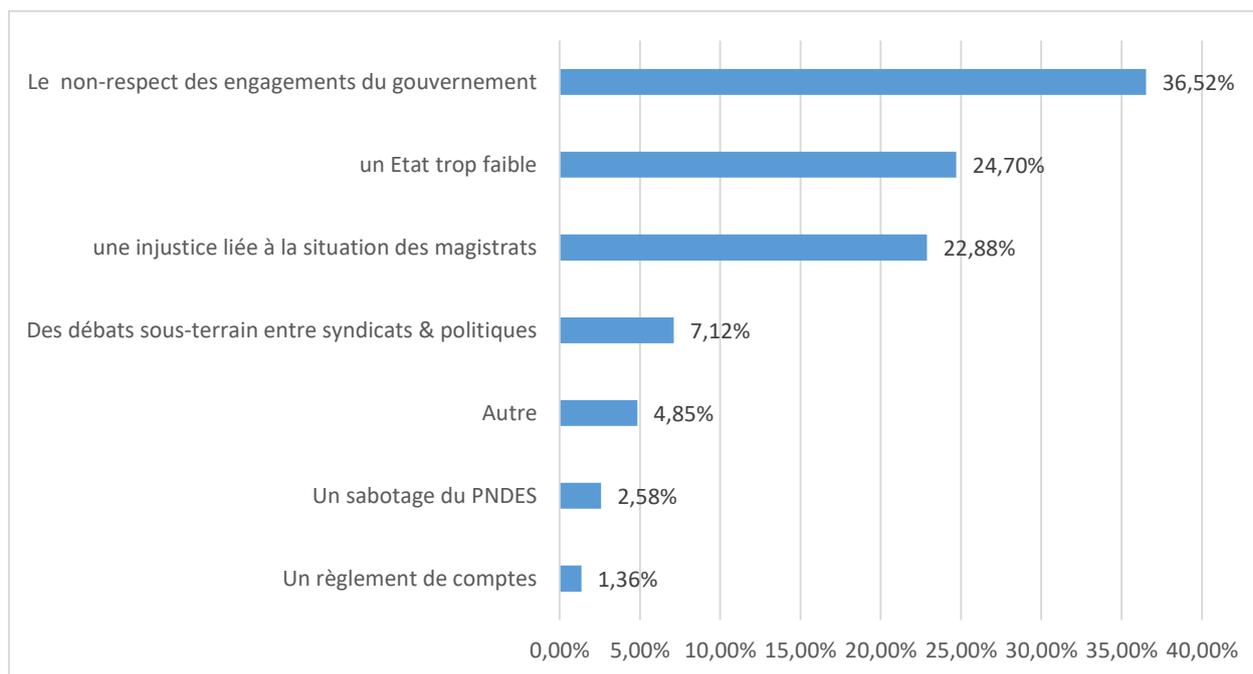
Le débat sur ce même fonds commun suscite beaucoup de commentaires et d'analyses et intéresse tout le monde.

Presque la moitié, 50% des enquêtés, considèrent le débat sur ce fonds aujourd'hui comme une résultante d'une prise de conscience des parlementaires et des responsables du MINEFID. Seulement 14% indique que cela oppose les fonctionnaires tandis que 12% pensent que c'est pour « Jeter en pâture les syndicats à la vindicte de la population ». Tout cela peut s'expliquer par la rareté de ressources dans un contexte national où les attentes sont de plus en plus en évolution et par l'insécurité aussi grandissante.

5. Justification des différentes grèves du personnel de l'administration publique

S'agissant des revendications tous azimuts que connaît l'administration publique au cours de ces dernières années, 36% des enquêtés accusent le gouvernement du « non-respect » de ses engagements tandis que 24% considèrent « l'Etat trop faible » ou encore manquant d'autorité.

Par contre 22% l'associent à « l'injustice liée à la situation (Rémunération en hausse) des magistrats » comme l'illustre le diagramme.



6. Recommandations

Pour faire face à cette situation et garder un système de rémunération juste au Burkina Faso, les enquêtés recommandent la remise à plat des systèmes de rémunération actuelle (55%) et la réduction des institutions budgétivores (23%).

Solutions pour garder un système de rémunération juste au Burkina Faso	Effectif	Pourcentage
Diminuer les salaires des fonctionnaires	1	0,15%
Réduire le nombre de fonctionnaires	16	2,42%
Supprimer les avantages	17	2,58%
Diminuer les salaires des membres du gouvernement	21	3,18%
Aligner tous les fonctionnaires sur les salaires des magistrats	42	6,36%
Diminuer le nombre d'institutions budgétivores	153	23,18%
Remettre à plat les systèmes de rémunération actuelle	363	55,00%
Autres	47	7,12%
Total général	660	100,00%

Au regard de la situation sécuritaire et économique du pays, les enquêtés ont énuméré de vives recommandations au gouvernement DABIRE. Ci-après la synthèse des opinions :

- Appliquer la rigueur et la franchise afin de mettre fin à cette situation ;
- Une collaboration avec la population afin de trouver le juste milieu ;
- Respecter la loi 081 afin de favoriser un plus grand recouvrement des recettes dans l'optique de mieux lutter contre le terrorisme ;
- Equiper davantage les FDS ;
- Restaurer l'autorité de l'Etat ;
- Des échanges francs entre le gouvernement et tous les syndicats ;
- Lutter contre la corruption ;
- Sanctionner effectivement tous les mauvais comportements dans l'administration et toutes formes d'incivisme ;
- Avoir une vision sans équivoque pour éviter les frustrations
- Prioriser le dialogue ;
- Taper du poing sur la table pour siffler la fin de la récréation ;
- Faire appliquer les promesses accordées aux syndicats ;
- Statuer sur les ressources réelles du pays pour une équité ;
- Maitriser la fronde sociale d'abord ;
- Mettre l'homme qu'il faut à la place qu'il faut ;
- Honorer les engagements vis-à-vis des partenaires sociaux ;
- Supprimer les institutions budgétivores ;
- Réduire le train de vie de l'Etat ;
- Améliorer la gouvernance politique, économique et financière ;
- Faire la situation des entrées au niveau des mines et leur utilisation ;
- Opérationnaliser les conseils de discipline ;
- Travailler à accroître les recettes budgétaires ;
- Prôner la réconciliation nationale ;
- Mettre en place une politique économique basée sur la production en fonction de la demande du marché national et international ;
- Arrêter d'envoyer les jeunes inexpérimentés sur les zones rouges
- Lutter contre la pauvreté ;

- Mettre les moyens nécessaires pour la sécurité ;
- Organiser des conférences nationales sur la richesse du pays ;
- Mettre en application les textes sur les rémunérations des agents ;

Annexe

A. PROFIL DETAILLE DES ENQUETES

1. Age

Age	Effectif	Pourcentage
[18 – 21 ans [4	0,61%
[21 – 30 ans [74	11,21%
[30 - 45ans [403	61,06%
[46 ans et + [179	27,12%
Total général	660	100,00%

2. Niveau d'éducation

Niveau d'éducation	Effectif	Pourcentage
Moins du BEPC	12	1,82%
Bac	68	10,30%
Bac +3	108	16,36%
Bac +4	127	19,24%
Bac +5	287	43,48%
Total général	660	100,00%

3. Situation professionnelle

Situation professionnelle	Effectif	Pourcentage
Agent du secteur public/Parapublic/Administration local	423	64,09%
Chef d'entreprise	39	5,91%
Employé du secteur privé/Commerce	117	17,73%
Etudiant/Elève	17	2,58%
Retraité	19	2,88%
Sans emploi	9	1,36%
Travailleur Independent / Consultant	36	5,45%
Total général	660	100,00%

4. Zone de résidence / Ville de résidence

Zone de résidence	Effectif	Pourcentage
Hors du Burkina	27	4,09%
Rural (commune rurale/village)	18	2,73%
Semi urbain (chef-lieu de province)	32	4,85%
Urbain (chef-lieu de région)	583	88,33%
Total général	660	100,00%

5. Position politique

Politique	Effectif	Pourcentage
Aucune Organisation	504	76,36%
Membre d'Association/ONG Apolitique	55	8,33%
Partisan de l'opposition	12	1,82%
Partisan Majorité présidentielle	30	4,55%
Syndicat	59	8,94%
Total général	660	100,00%